



Prescriptions liées au patrimoine

- ◆ Patrimoine bâti
- ▨ Patrimoine bâti et végétal
- ▨ Patrimoine végétal
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres

Zonage

- Zone urbaine (U)
- ▨ Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ▨ Secteur en zone 1AU soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ▨ Secteur de développement habitat en zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLUI-H
- ▨ Secteur de développement économique en zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLUI-H
- ▨ Secteur de développement équipement en zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLUI-H
- ▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL)

Données de contexte :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales



Le Barp

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire arrêtant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Le Président,

Echelle : 1:20 000